Image not found or type unknown

Infos sur le délit de marchandage

Par **brian**, le **27/09/2008** à **20:21**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une société de services informatique.s Je viens de terminer une mission qui a durée 5 (cinq) années chez le même clients pour le même intitulé de poste.

Actuellement, mon employeur ne trouvant pas de mission depuis 3 semaines. Il envisage un licenciement à mon encontre.

Après avoir été 'rentable' pendant plus de cinq années, puis-je envisagé de poursuivre mon employeur et son client (ou je suis resté +de 5ans) pour délit de marchandage ou autre délit à la législation du travail concernant les embauches.

Si oui, comment dois-je procéder et qui puis-je contacter.

Merci de vos réponse à tous.

Brian.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés